

LISTE DU MATÉRIEL À AMENER À LA CRÈCHE

- ✚ Le doudou, ou objet transitionnel
- ✚ Une lolette restant à la crèche
- ✚ Une gourde, à reprendre chaque soir
- ✚ Des pantoufles tenant bien aux pieds, ou des chaussettes antiglisse
- ✚ Des habits adaptés à la saison, permettant des sorties à l'extérieur
- ✚ Des habits de rechanges
- ✚ *Les couches et autres produits de soins sont fournis par la crèche. Le prix les concernant est ajouté à la facture mensuelle. Un forfait annuel pour les brosses à dents et le dentifrice est également ajouté à la première facture.*

Durant l'été :

- ✚ Merci de mettre la crème solaire à votre enfant le matin et d'en informer l'équipe éducative
- ✚ Merci de laisser dans le casier de votre enfant des habits permettant les balades en montagne : baskets, casquette, pull et pantalon

Toutes les affaires de votre enfant l'accompagnant en crèche doivent être marquées de son prénom de manière résistante.

PAR MESURE DE SÉCURITÉ, LES BIJOUX ET LES PETITS OBJETS SONT INTERDITS.
TOUT OBJET PERSONNEL, AUTRE QUE LE DOUDOU, EST INTERDIT EN CRÈCHE.

